

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

Propositions résultant de l'examen périodique effectué par le Comité pour les plantesA. Proposition

Transférer *Dudleya stolonifera* et *D. traskiae* de l'Annexe I à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Suisse.

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Dicotyledonae

1.2 Ordre: Rosales

1.3 Famille: Crassulaceae

1.4 Genre: *Dudleya*

- 1.4.1 Espèces:
- a) *Dudleya stolonifera* Moran
 - b) *Dudleya traskiae* (Rose) Moran

1.5 Synonymes scientifiques:

1.6 Noms communs: français:

anglais: a) Laguna Beach Dudleya, Laguna Beach Liveforever

b) Santa Barbara Island Dudleya, Santa Barbara Island Liveforever

espagnol:

1.7 Numéros de code:

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

D. stolonifera est endémique aux collines de San Joaquin (Californie, Etats-Unis d'Amérique).

D. traskiae est endémique à l'île de Santa Barbara.

2.2 Habitat disponible

D. stolonifera pousse principalement sur des affleurements gréseux désagrégés sur des collines, dans des micro-habitats dans des broussailles côtières à sauge, dans le chaparral et dans les chênaies du sud. Cet habitat a une superficie limitée mais il est généralement stable en raison du caractère accidenté du terrain. Une partie de la plus importante population est en déclin raison de la construction d'un hôtel et d'un restaurant.

D. traskiae est limitée aux sols minces, peu développés, sur des falaises et les pentes abruptes de canyons, et aux terrasses surplombant les pentes en bord de mer à l'est, au sud-est et au sud-ouest de l'île. Ces habitats sont chauds et secs et très ensoleillés. L'île de Santa Barbara a beaucoup souffert de l'agriculture et de l'élevage, qui pourraient avoir entraîné une réduction de l'habitat de l'espèce.

2.3 Etat des populations

On connaît six populations de *D. stolonifera* qui contiennent au total 10.000 individus. Quatre d'entre elles représentent 95% du total.

D. traskiae est présente sur 10 sites et compte moins de 100 individus.

2.4 Tendances de population

Deux populations de *D. stolonifera* sont en déclin par suite du développement urbain. La partie la plus à l'ouest et la principale partie de la population de la gorge d'Aliso ont été éliminées. La moitié de la population de Canyon a été éliminée par le propriétaire des terres.

En 1970, on pensait que *D. traskiae* était éteinte mais elle a été redécouverte en 1975.

2.5 Tendances géographiques

Non applicable.

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Non applicable.

2.7 Menaces

Toutes les espèces de *Dudleya* sont potentiellement intéressantes pour les amateurs (USFWS 1998a, b).

D. stolonifera court un risque de déclin du fait de la proximité de centres urbains, des activités de loisir, du pâturage, de la possibilité de prélèvements excessifs.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

D. stolonifera est peut-être menacée par le vandalisme et les prélèvements. On a trouvé des spécimens sauvages dans des pépinières du sud de la Californie et il y a probablement des prélèvements pour les collections privées (USFWS, 1998b).

3.2 Commerce international licite

La base de données commerciales du WCMC contient les données suivantes pour *Dudleya* spp. (les noms des espèces ne sont pas enregistrés):

1984: 1 spécimen du Mexique aux Etats-Unis d'Amérique

1985: 2641 spécimens (reproduits artificiellement) de France en Suisse

1986: 1 spécimen du Mexique aux Etats-Unis d'Amérique

1990: 7 spécimens du Mexique aux Etats-Unis d'Amérique

3.3 Commerce illicite

Il n'y a pas de preuves d'un commerce international illicite de spécimens prélevés dans la nature aux Etats-Unis d'Amérique.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Prélèvements potentiels pour les collections privées.

3.5 Reproduction artificielle à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

N'est pas connue à l'échelle commerciale.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 National

Dudleya stolonifera est classée comme espèce menacée dans le cadre de la loi sur les espèces en danger, ce qui en interdit le prélèvement et la possession sur les terres fédérales; toutefois, l'espèce n'est pas présente sur les terres fédérales. Le statut d'espèce menacée est justifié par le vif intérêt des amateurs et des pépinières.

D. traskiae ne pousse que sur l'île de Santa Barbara, une partie du parc national des îles Channel, géré par le Service des parcs nationaux du ministère de l'Intérieur. L'espèce est classée comme en danger par la loi sur les espèces en danger; sa présence dans une zone sous juridiction fédérale fait qu'elle est pleinement protégée.

4.1.2 International

Les deux espèces ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES en 1983.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

Des organisations locales de conservation effectuent un suivi irrégulier et sporadique de *Dudleya stolonifera*.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Il est peu probable que les services fédéraux interviennent sur les terres privées où pousse *D. stolonifera* car il ne s'agit pas de zones humides et ces services n'y ont pas d'activités.

4.2.3 Mesures de gestion

Trois des quatre principales populations de *Dudleya stolonifera* (70% des individus) poussent sur des terres privées dont les propriétaires ne participent pas à des programmes de conservation.

Un plan de rétablissement a été établi pour *D. traskiae* et des études ont commencé pour déterminer la dynamique de population de l'espèce et son habitat préféré.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Voir plus haut.

4.3.2 Mesures internes

Voir plus haut.

5. Information sur les espèces semblables

Aucune.

6. Autres commentaires

L'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique a fait les commentaires suivants:

En novembre 1998, *Dudleya stolonifera* a été classée comme espèce menacée (loi sur les espèces en danger). Elle a une aire extrêmement limitée et l'UICN la considère comme en danger. La majorité de ses populations paraissent en déclin du fait de la disparition de l'habitat et des prélèvements. La Division des Services écologiques du *US Fish and Wildlife Service* au bureau régional du Pacifique nord-ouest, à Portland, "appuie vivement le maintien de cette espèce à l'Annexe I compte tenu de son aire de répartition limitée, facilement accessible, et de l'intérêt des amateurs et des pépinières."

Dudleya traskiae est considérée comme en danger au titre de la loi sur les espèces en danger et par l'UICN. Ses populations sont stables, voire en augmentation, mais ont une aire si restreinte que tout prélèvement pourrait entraîner leur éradication. Le plan de rétablissement établi pour l'espèce considère le prélèvement comme un risque majeur. Bien qu'il ne semble pas actuellement que ces espèces fassent l'objet d'un commerce international illicite, il existe une demande internationale. Nous estimons que la protection conférée à ces espèces par la CITES devrait être maintenue.

7. Remarques supplémentaires

Le Comité pour les plantes estime que ces deux espèces ne remplissent pas les conditions d'inscription à l'Annexe I (bien que *D. traskiae* ait une très petite population), en particulier parce qu'il ne semble pas y avoir de commerce international. La principale menace se situe au niveau national: la destruction de l'habitat et le prélèvement potentiel pour le marché intérieur. Un transfert à l'Annexe II, conformément à l'Annexe 4 de la résolution Conf. 9.24, serait approprié et conférerait une protection tout aussi adéquate dans le cadre des dispositions de la Convention.

8. Références

US Fish and Wildlife Service. 1998a. Determination of Endangered or Threatened Status for Four Plants from Southwestern California and Baja California, Mexico. Federal Register 63: 54937-54956 (October 13, 1998).

US Fish and Wildlife Service. 1998b. Personal Communication to Office of the Scientific Authority USA from Chief – Division of Endangered Species, Region 1. October 1998.